



Espace populations sociétés

Space populations societies

2016/3 | 2017

Interroger et comprendre les effets d'échelles de la
vulnérabilité

Les coopératives, une bonne mauvaise solution à la vulnérabilité des femmes au Maroc ?

*Cooperatives, a Good Bad Solution to Vulnerability of Working Women in
Morocco?*

Gaëlle Gillot



Éditeur

Université des Sciences et Technologies de
Lille

Édition électronique

URL : <http://eps.revues.org/6619>

DOI : 10.4000/eps.6619

ISSN : 2104-3752

Référence électronique

Gaëlle Gillot, « Les coopératives, une bonne mauvaise solution à la vulnérabilité des femmes au Maroc ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2016/3 | 2017, mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 12 avril 2017. URL : <http://eps.revues.org/6619> ; DOI : 10.4000/eps.6619

Ce document a été généré automatiquement le 12 avril 2017.



Espace Populations Sociétés est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les coopératives, une bonne mauvaise solution à la vulnérabilité des femmes au Maroc ?

Cooperatives, a Good Bad Solution to Vulnerability of Working Women in Morocco?

Gaëlle Gillot

Introduction

- 1 Selon les chiffres issus du recensement général de la population de 2014 réalisé par le Haut-Commissariat au Plan, 40 % de la population vit en milieu rural au Maroc, avec des différences très importantes d'une région à une autre. Les femmes représentent près de 49 % de la population rurale mais leur taux d'activité n'atteint que 7,5 % alors que celui des hommes est de 54,2 %. En réalité, le travail des femmes rurales est largement invisible parce qu'elles ne sont pas rémunérées et parce qu'elles sous-déclarent elles-mêmes leur condition d'agricultrice indépendante, de travailleuse non rémunérée dans l'exploitation familiale ou de travail en échange de denrées ou de garde d'enfant dans les exploitations voisines, voire non déclarée dans des entreprises agricoles. Le très faible taux d'activité du travail féminin en milieu rural proviendrait aussi en grande partie du fait que leurs activités n'entrent pas dans la catégorie « emploi actif sur le plan économique » [FAO 2011]. Il n'empêche que les taux sont faibles et qu'une des conséquences est que, lorsqu'un travail n'est pas déclaré, il ne donne pas droit à une couverture médicale ; aucun mécanisme ne vient protéger la personne qui travaille. De surcroît, majoritairement analphabètes en milieu rural (88,3% [HCP-Recensement Général de la population et de l'Habitat, 2014]), les femmes sont ainsi particulièrement exposées à la pauvreté en milieu rural.

- 2 Depuis 2005, sous l'impulsion du roi Mohammed VI, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) cherche à favoriser des programmes dédiés aux femmes dans le milieu rural afin de les insérer dans le développement économique du pays. La création de coopératives agricoles a été une des solutions proposée à un niveau national et largement adoptée localement pour tenter de résoudre la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent de très nombreuses femmes marocaines. On verra qu'au-delà de conditions de travail souvent très difficiles et pas toujours perçues comme émancipatrices, les coopératives, malgré leurs défauts, peuvent permettre des formes d'autonomie et ainsi contribuer à une solution à la vulnérabilité, tout en en créant de nouvelles formes¹.

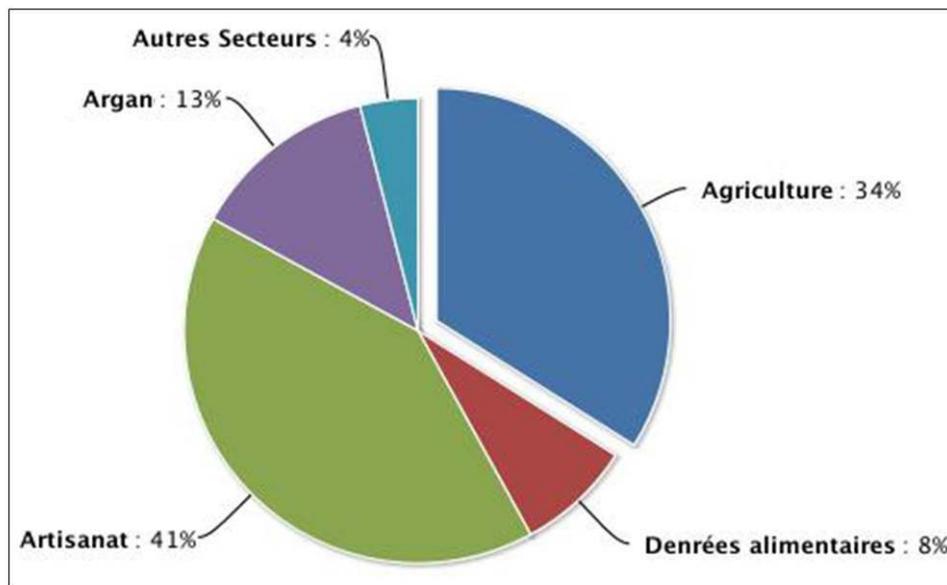
1. Les coopératives, une vraie-fausse bonne solution ?

- 3 On observe une constante dans le milieu agricole au Maroc, y compris dans le secteur de l'argan pourtant considéré comme porteur, qui consiste dans le déni du rôle de production des femmes [Damamme, 2011]. Le fait que les coopératives soient souvent des « petits projets pour les femmes », initiés ou non par des ONG ou appuyés par des organismes de coopération internationale (par exemple le programme Econowin de la GIZ²), y concourt largement dans le sens commun, et cela d'autant plus que le modèle de la femme au foyer reste une aspiration dominante, ou tout au moins un modèle récurrent avec lequel il faut composer. Si l'on se réfère à la littérature critique concernant les coopératives ([Guérin 2011], par exemple), on peut relever un certain nombre de caractéristiques de fonctionnement qui, si elles étaient censées favoriser l'intégration des femmes dans l'économie nationale, les maintient en réalité cependant dans des tâches proches du travail domestique, faiblement rémunérées et où l'investissement des femmes dans un travail ne remet à aucun moment en question le partage des rôles domestiques, mais peut malgré tout être créateur d'une forme d'autonomie.

1.1. Le travail dans une coopérative rurale institutionnalisés relativement le travail des femmes

- 4 En 2014, 13 882 coopératives existaient au Maroc dont 1860 ont été créées durant l'année 2014. Parmi ces coopératives (qu'elles soient créées par des hommes ou par des femmes), 9675, soit près de 70 % sont des coopératives agricoles d'argan ou de plantes médicinales, ce qui signifie que ce secteur agricole est particulièrement réceptif à ce type d'organisation. Sur son site Internet³, l'ODCO (Office du Développement et de la Coopération) attribue ce succès aux « campagnes de sensibilisation et de vulgarisation organisées par l'Office du développement et de la Coopération dans les milieux des petits producteurs, l'artisanat et les jeunes diplômés ». S'intéressant plus loin à une entrée par le genre, l'ODCO note que 2021 coopératives sont féminines et rassemblent 34 877 adhérentes, ce qui représente 14,5 % du total fin 2014. On peut donc facilement calculer que la moyenne du nombre de femmes engagées est entre 17 et 18 femmes par coopérative, en augmentation depuis 2013 (11 et 12 femmes en moyenne dans une coopérative). Cette moyenne donne une idée de l'ampleur des initiatives, sachant qu'en général, la production et la productivité d'une coopérative, tout au moins au départ, sont faibles, de même que son capital (moins de 800€ en moyenne par coopérative féminine).

Figure 1. Coopératives de femmes par secteur fin 2014



source : www.ODCO.gov.ma (consulté le 17 février 2015)

- 5 Pour l'ODCO, l'objectif déclaré des coopératives est « l'organisation des secteurs productifs informels et la valorisation des produits du terroir ». Il ne s'agit pas pour l'organisation de formaliser le secteur, mais donc bien plutôt de le structurer dans un projet de développement national.
- 6 Selon les témoignages recueillis auprès de fondatrices de coopératives et d'ONG se lit clairement l'idée que la coopérative n'a pas d'objectifs ambitieux ou est une forme de pis-aller. En l'absence de débouchés en milieu rural⁴ [Troin, 2006], les femmes cherchent l'auto-emploi. La coopérative permet d'organiser des activités génératrices d'emploi, les solidifier, mutualiser les forces et créer une dynamique locale en institutionnalisant des activités économiques qui existaient auparavant de façon atomisée, sans visibilité aucune et souvent sans efficacité. Certaines femmes, plus entrepreneuriales que d'autres, ayant eu des expériences antérieures, ayant fait des rencontres ou revenant à leurs racines rurales après des études se tournent vers la structure de la coopérative. Là, elles créent ou trouvent un emploi organisé, directement rémunérateur (un salaire), la proximité de l'emploi et une possibilité de s'organiser facilement pour concilier leurs tâches domestiques et « le travail ». C'est le cas dans les coopératives d'argan de la région d'Agadir, et les coopératives agricoles visitées dans la région de Rabat Zaër Zemmour. Elles peuvent ainsi contribuer à améliorer les revenus de la famille sans vraiment sortir du cadre local et familial.
- 7 Pourtant, s'il possède un certain nombre d'avantages, le travail des femmes dans les coopératives n'est ni comptabilisé dans les statistiques, ni la source d'une quelconque protection sociale. Les coopératives ne sont en effet pas tenues de cotiser à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) puisque les emplois qu'elles créent ne sont pas des emplois salariés. Elles n'ouvrent donc pas non plus un droit à la retraite. Ceci peut constituer une limite à la coopérative car les femmes qui y travaillent ne sont pas couvertes. Or les accidents avec blessures sont courants. Khadija explique qu'elle a essayé de créer un groupement de coopératives dans la région dans laquelle elle a implanté sa

coopérative afin de « *bénéficier de conditions plus favorables. On a pensé aux droits sociaux, on voudrait faire au moins une assurance et on dit toujours dans les réunions qu'il y aura quelque chose comme ça, mais ça n'a jamais vu le jour. (...) Nous n'avons pas d'assurance, et pourtant, nous avons déjà eu deux accidents. Une des femmes s'est fait mal au pouce et on a dû se cotiser pour lui payer les soins. Il lui reste maintenant des cicatrices, mais on a pris conscience que cette question de l'assurance est importante...* »⁵.

- 8 La coopérative a permis de rendre visible le travail des femmes qui y sont engagées. Ainsi la coopérative Amanar à Ain Aouda donne un statut économique autre que celui d'épouse aux femmes qui s'y sont engagées. Khadija explique que maintenant on la reconnaît dans les foires ou les expositions : elle est « la femme de l'argan de Rabat », ce qui signifie qu'elle est reconnue non plus selon son statut d'épouse ou de mère, mais comme présidente de la coopérative Amanar. Et c'est ce statut qui institutionnalise ses déplacements, son activité, son absence au foyer qui ne seraient peut-être pas aussi bien acceptés si elle les effectuait pour rendre visite à sa famille ou se promener. En se déplaçant ainsi d'expositions artisanales et de coopératives en foires agricoles et au salon de l'agriculture de Meknès, Khadija porte sur son front l'étiquette « Présidente de la coopérative Amanar ». Elle possède un statut économique institutionnalisé, même si dans les faits elle ne fait pas partie des statistiques des femmes actives au Maroc.
- 9 La coopérative permet aussi de développer de nouvelles activités qui se réalisaient de façon domestique. C'est le cas pour Amanar qui développe depuis peu la production de miel grâce à une subvention du ministère de l'agriculture qui a financé les ruches. Ces ruches sont maintenant entretenues par des femmes du douar qui, jusque-là, le faisaient dans leur propre exploitation et de façon artisanale. Leur savoir-faire d'apicultrices a été « récupéré » et amélioré par Amanar au profit de la coopérative. Elles participent aussi à la cueillette des figues de barbarie, également contre rémunération alors qu'elles le faisaient pour leur propre foyer auparavant sans rémunération. Ces femmes ont été « happées » par la coopérative qui leur a fourni un cadre visible de pratique de leur activité jusque-là purement familiale.
- 10 La structure « coopérative », si elle semble bien correspondre à un certain nombre d'attentes, ne permet cependant pas de couvrir tous les besoins et peut également être parfois décevante, provoquer une forme de désenchantement dans l'engagement... lorsqu'aucun revenu n'est redistribué aux adhérentes alors qu'elles ont fourni un surcroît important de travail.

1.2. mais ne remet pas en cause la répartition des tâches domestiques qui reposent totalement sur les femmes/les mères

- 11 Les femmes qui récoltent l'argan en particulier au sein des coopératives concilient leur double journée en jouant sur une organisation particulièrement serrée. Zinab, rencontrée dans un douar d'Ain Aouda, à trente kilomètres de Rabat où elle réside depuis un an, nous raconte comment se déroulait sa journée au moment de la récolte de l'argan « au sud » : « *Á la campagne [au sud] la femme se réveille avant même l'homme. Si c'est le moment de la récolte [d'argan] elle sort alors qu'il fait encore nuit. Elle ne voit rien sur le chemin. L'année dernière, il y a deux femmes qui sont mortes à cause des serpents sur le chemin pour aller récolter les graines d'argan. Elles partent pour faire la récolte jusqu'à midi ou une heure, et elles reviennent à la maison pour faire le travail de la maison, faire à manger, s'occuper des enfants, le bétail, nettoyer, jusqu'à quatre heures par exemple, et elle retourne encore au champ pour la récolte jusqu'au soir*

où elle rentre encore la nuit pour s'occuper de la maison, des enfants, et faire rentrer le bétail etc. C'est beaucoup plus difficile le travail en milieu rural qu'en milieu urbain »⁶.

- 12 La coopérative, en rémunérant les femmes à la tâche leur permet d'organiser leur temps pour continuer à assumer totalement les travaux domestiques. Ainsi, elles se lèvent très tôt pour participer aux travaux de la coopérative, puis rentrent chez elles pour cuisiner les repas, s'occuper du bétail, transformer les produits de l'exploitation (baratter le beurre, réaliser le *lben* -petit lait caillé-), faire la lessive, s'occuper des enfants, faire le pain etc. Elles repartent après cela à la coopérative effectuer les tâches qu'elles ont en charge et rentrent à nouveau au moment du repas du soir et parfois continuent leur travail pour la coopérative chez elles quand les autres membres de la famille sont couchés. Ainsi, elles arrivent à conjuguer les deux, ce que ne leur permettrait pas un travail avec des horaires fixes. Cet emploi du temps flexible des coopératives qui permet aux femmes de s'y investir sans remettre en cause leur statut de ménagère a été régulièrement relevé dans les travaux sur les coopératives féminines comme un facteur déclenchant pour la possibilité des femmes de participer à d'autres activités [Saussey, 2011]. Mais il n'est possible que si la coopérative se trouve près de leur habitation, ou à une distance relativement raisonnable, et qu'elles peuvent s'y rendre à pied. Sans cette condition absolument déterminante, elles n'ont aucun moyen de participer matériellement tant en temps qu'en mode de transport.
- 13 Sortir de chez elles et participer à des activités collectives où elles peuvent gagner un salaire est un élément primordial de leur motivation à participer car les tâches sont peu gratifiantes et leur capacité à répondre à l'imprévu en matière d'emploi du temps s'en trouve affaiblie. Pour la plupart, c'est la nécessité d'obtenir des revenus qui pousse ces femmes à s'engager dans les coopératives, « pour subvenir à ses besoins propres, et ne pas tendre la main à son mari, et acheter ce dont elle a besoin et ce qu'elle veut sans avoir à se justifier ni à demander » disent en cœur Khadija de Bouknadel, sa belle-sœur et sa belle-mère. « Réclamer le moins possible » ajoute Zinab hors enregistrement, « est une motivation très forte, de plus en plus forte pour nous ». Le salaire leur permet de mesurer immédiatement le bénéfice qu'elles peuvent tirer de l'activité dans laquelle elles s'engagent avec la coopérative, d'argan à Ain Aouda, agricole à Bouknadel, ou bien même en dehors d'une coopérative, même s'il est maigre. Ce salaire est considéré comme partie prenante, ou un prolongement, de leur rôle de mère puisqu'il est toujours justifié par le fait de veiller à l'éducation des enfants et à leur bien-être, il ne peut donc pas être dévalorisé. Ainsi, ce qu'elles cherchent en s'impliquant dans un travail rémunéré qui ne leur apporte guère de satisfaction personnelle mais plutôt une surcharge de leur journée, c'est un meilleur accomplissement de leur rôle de mère, être de bonnes mères : elles mettent toujours en avant les besoins de leurs enfants montrant ainsi comme l'avait écrit Camille Lacoste Dujardin [1996] que le rôle de mère reste pour beaucoup d'entre elles la seule « raison d'être » par laquelle passe la reconnaissance des autres et l'accomplissement de soi.

1.3. Le travail en milieu rural, en particulier dans les coopératives, « petits projets locaux pour les femmes », est peu reconnu car il requiert les mêmes « compétences » que le travail domestique

- 14 Dans ces coopératives, mis à part le rôle joué par la présidente de la coopérative, on relève pour les autres activités une proximité avec les tâches domestiques : qu'il s'agisse du ramassage, du tri, du concassage, elles sont répétitives, elles demandent minutie et

dextérité manuelle [Le Feuvre, 1997] et sont généralement peu gratifiantes et mal reconnues. Ces compétences, acquises par les femmes tout au long de leur éducation depuis l'enfance, dans le cadre de la préparation à leur rôle de mère ne font pas l'objet d'une valorisation, car elles sont considérées finalement comme « naturelles » pour les femmes, ou encore « innées », puisque liées étroitement à leur statut de femme.

- 15 Dans les coopératives, le travail reste informel, même s'il donne lieu à une rétribution monétaire, confortant de ce fait le statut non reconnu de l'écrasante majorité des femmes qui travaillent. F. Ammor en [2003] considérait que l'informalité concernait 95% de l'emploi rural. Les coopératives que nous avons visitées sont bien sûr fondées sur le principe de créer de l'emploi et de gagner de l'argent, mais dès leur création, les initiatrices imaginent un « petit projet » car celui-ci leur paraît être davantage à leur mesure et les effraie moins qu'une entreprise. Le risque leur semble plus limité avec une coopérative qu'avec une entreprise, or comme le but est de sortir du risque de pauvreté, ceci leur semble largement préférable. De plus, elles peuvent la créer sans diplôme. Ainsi Khadija à Ain Aouda a créé sa coopérative d'argan : « Avant la coopérative, je faisais partie d'une association pour le développement de la femme (...).Et puis j'ai pensé à créer une coopérative pour gagner ma vie car l'association est à but non lucratif et tu ne peux pas gagner ta vie avec. (...) [j'ai préféré créer une coopérative plutôt qu'une société parce que] c'est difficile de créer une société, il y a des problèmes avec les banques, les crédits et les impôts. Avec la coopérative, tu n'as pas autant de problèmes, tu es exonéré d'impôts, tu travailles en groupe, il n'y a pas de salaire fixe. (...) Si on gagne, on gagne ensemble, si on perd, on ne gagne rien. On n'a pas des charges fixes même s'il y a de la perte ou de l'échec, et en plus il y a des appuis. On peut bénéficier d'un fonds, de l'INDH, donc c'est beaucoup mieux, il n'y a pas beaucoup de contraintes. », déclare-t-elle tout en reconnaissant que monter le dossier pour la coopérative a été pour elle très difficile. Plus tard dans l'entretien, elle ajoute également que « Notre production est commercialisée à Marjane⁷ depuis cinq ans. Ça a diminué un peu on ne sait pas pourquoi, mais on est dans les rayons de Marjane. Et puis on travaille aussi avec les magasins solidaires. Il y en a cinq au Maroc. Il n'y a que des produits des coopératives dans ces magasins (...) C'est une des raisons pour lesquelles j'ai opté pour la coopérative, parce que l'État aide aussi pour la commercialisation des produits des coopératives, il les appuie, il trouve des débouchés comme ça. »
- 16 Mais comme beaucoup de projets de coopératives, l'idée de départ était un projet modeste, très localisé et pour les femmes vulnérables : « Notre objectif est celui d'une petite coopérative. (elles sont 13 femmes). Au début c'était tout petit, mais maintenant on est en train de grandir et l'objectif est d'avoir à la fin de chaque mois un revenu respectable qui nous permette de subvenir à nos besoins. (...) l'objectif était de gagner ensemble de l'argent, de créer nous-mêmes notre travail. »⁸ Cette coopérative organise aussi des visites pour les écoles de la région sur la thématique de l'extraction de l'huile d'argan et possède une petite boutique sur place à la coopérative de Douar Oum Aaza. Khadija espère par ce biais augmenter la notoriété de sa coopérative et contribuer à la sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement et la préservation de l'arganier, en voie d'extinction malgré son succès.

Figure 2. La coopérative Amanar, Douar oum Aaza, Ain Aouda.



Photo: G. Gillot, 1/05/2015.

Figure 3 : Boutique de la coopérative Amanar

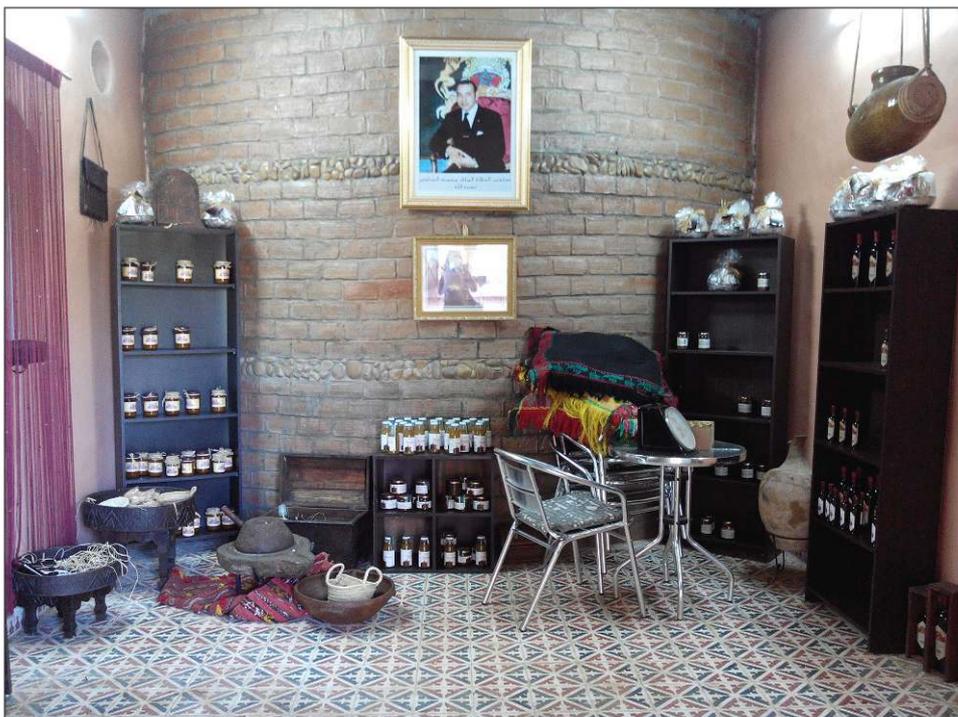


Photo: G. Gillot, 1/05/2015.

- 17 La coopérative de Bouknadel, située à une trentaine de kilomètres au nord de Rabat, était également un projet de petite ampleur, destiné à mutualiser les forces, à regrouper les producteurs de lapins de la région afin d'améliorer les conditions d'exploitation et les revenus. Il ne s'agissait pas de créer de nouvelles activités, mais bien plutôt de les articuler entre elles afin de mieux contrôler la chaîne de valeurs et les intermédiaires, ainsi que de standardiser un mode de production pour ouvrir des marchés de commercialisation. Taoufiq, fondateur de la coopérative qui comprend deux femmes respectivement présidente et trésorière, explique que *« la coopérative a été fondée parce que j'élevais des lapins et faisais de la culture bio, mais j'avais beaucoup de problèmes, des frais et des problèmes de transport pour écouler ma marchandise parce que je n'ai pas de voiture ni de camion. J'allais sur les marchés pour vendre mes lapins et je me suis rendu compte qu'il y avait d'autres personnes du même coin et même ailleurs qui élevaient des lapins. Alors je suis allé les voir pour avoir des conseils, et puis on s'est mis d'accord pour faire une coopérative et mettre en commun notre savoir-faire, nos conseils, nos réseaux et notre matériel. (...) Au départ de la coopérative en 2011, il y avait neuf hommes et deux femmes. Les femmes élevaient les lapins et les chèvres de façon traditionnelle et n'avaient pas beaucoup de bêtes, mais depuis la coopérative, elles ont appris à élever les lapins autrement et en produire davantage. On a aussi moins de pertes car on sait mieux faire. (...) Les femmes font partie du conseil d'administration au même titre que les hommes. La différence, c'est la force physique, mais on ne force pas les femmes à faire des choses qui sont au-delà de leur force physique. C'est là où il y a une différence (...) Dans la coopérative, au moment de la création, il y a toujours eu de l'égalité : la loi suprême est la loi de la coopérative, donc tout le monde est égal (...). L'idée de la coopérative c'est de gagner notre vie, et en se mettant à plusieurs, de pouvoir être plus forts par rapport aux intermédiaires »*⁹.
- 18 La coopérative leur a permis, hommes et femmes ensemble de stabiliser leurs petits revenus et de les augmenter tout en « modernisant » leur production. Les objectifs de cette coopérative, fixés en conseil d'administration par la présidente et votés à l'unanimité sont maintenant d'essayer de diversifier les productions afin d'augmenter les revenus et de contourner les intermédiaires dont les pratiques sont jugées abusives en terme de prix d'achat et de dissimulation des marchés de commercialisation. Taoufiq explique encore : *« dans notre coopérative, nous arrivons à vivre correctement de notre travail. Nous diversifions aussi. Par exemple, on va introduire des chèvres et des vaches pour avoir plus de bétail, et puis on diversifie aussi les légumes. On vend au marché local, parce que les gens veulent savoir d'où viennent leurs produits et aiment savoir qu'ils sont produits dans la région où ils vivent et n'ont pas fait des kilomètres pour arriver jusqu'à chez eux. On s'appuie sur cette image du produit local pour vendre. Le bio aussi c'est porteur. (...) Mais on a besoin de temps et de financements pour cela. On compte peut-être utiliser le fait que les femmes travaillent avec nous pour obtenir des financements »*.
- 19 Après avoir créé la coopérative grâce au dispositif post-2011¹⁰ qui favorisait la création d'activités par les jeunes en pleine période de forte contestation sociale au Maroc, la coopérative de Taoufiq cherche maintenant à utiliser le « créneau » genre pour obtenir ses financements. Il nous demande d'ailleurs si, puisque nous travaillons sur cette question, nous ne pourrions pas l'aider à monter son dossier de demande de financement avec cette gamme argumentaire. Ainsi, on assiste à une réappropriation des termes de référence des projets d'ONG ou de coopération internationale de lutte contre la vulnérabilité par des coopératives qui cherchent par tous les moyens à se développer. Le discours sur le genre se répand et les créateur-trice-s de coopératives l'intègrent afin de drainer les dispositifs de financements, quand bien même leur objectif n'était pas celui-ci

au départ. Cet intérêt stratégique pour la question de l'intégration des femmes dans la coopérative a été très bien compris non seulement par Taoufiq mais également par la présidente de la coopérative, qui met l'accent sur cette caractéristique pour valoriser ses produits sur le marché local, nous dira plus tard un ami de Taoufiq rencontré dans un champ. Ce type de coopérative, en se focalisant sur les questions économiques et en n'interrogeant pas du tout les rapports sociaux de sexe, tout en instrumentalisant son initiative et, avec son accord, sa composante féminine, méritent d'être interrogées dans leur capacité de fait à entraîner un changement social. Il ne serait pas impossible qu'une instrumentalisation croisée non programmée du dispositif par les institutions et les bénéficiaires soit la source d'effets bénéfiques sur l'insertion économique des femmes à différentes échelles, du local au national.

- 20 Ceci renvoie au courant du *Local feminism* développé par les chercheuses du sud qui « pensent le reproductif¹¹ comme ressource du développement à la fois comme source d'émancipation possible pour les femmes et comme contribution au développement socio-économique des territoires » [Guérin, 2011 : 7-27], dans la mesure où, encore une fois, beaucoup de ces femmes engagées dans les coopératives le sont dans une posture de prolongement de leur rôle de mère, dont l'objectif est de pourvoir aux besoins de leur famille.

2. Selon la taille et le type des exploitations, les conditions de travail sont très variables et engendrent plus ou moins d'autonomie des femmes

- 21 La plupart des femmes engagées dans le travail des coopératives cherchent d'abord à sortir de leur situation de pauvreté et sont prêtes pour cela à accepter des conditions de travail qui ne sont pas décentes mais qui, dans des structures très localisées, sans relai national ou international, ne sont généralement pas inquiétées pour le non-respect du droit du travail. En effet, les coopératives ne rentrent dans aucune des quatre grandes catégories décrites par Abdeljalil Laroussi¹² et sont un signal du fait que le droit du travail ne s'exerce pas de la même façon à toutes les échelles.

2.1. Dans le milieu rural, le manque d'instruction des femmes et le manque de contrôles sont un véritable frein à l'emploi décent

- 22 Khadija Ramiri, secrétaire générale, et Naïma Naïm, secrétaire générale de l'Organisation régionale de la femme ouvrière, toutes deux syndicalistes à l'Union Marocaine du Travail (UMT) font du travail syndical la base active de leur engagement politique et féministe. Un des éléments qui les a motivées à s'impliquer est la conviction qu'une démocratie ne peut exister sans l'application des lois en vigueur sur l'ensemble du territoire, avant même de chercher à les modifier, afin que chaque citoyen puisse vivre dans la dignité. Ainsi, elles dénoncent avec énergie (entretien du 27 février 2014) les atteintes au code du travail que leur syndicat recense en très grand nombre. Elles considèrent que « *les femmes sont le maillon le plus faible dans la société. La féminisation de la pauvreté, la féminisation de l'analphabétisme et la féminisation du chômage* » font d'elles des victimes désignées des abus et du non-respect du code du travail. Leur analyse et leur pratique du terrain les amènent à expliquer que « *vu le contexte [de chômage] elles acceptent le travail précaire, parce que tout*

d'abord elles disent que c'est transitoire, et après elles acceptent le strict minimum elles ne cherchent pas à améliorer leur situation. »

- 23 Ceci serait la conséquence selon Abdeljalil Laroussi d'Oxfam du fait que *« les filles (...) sont obligées de travailler. (...) Dans la grosse majorité, elles ne sont jamais allées à l'école et si elles ont été scolarisées, c'est maximum niveau primaire et la pauvreté, l'exclusion, la marginalisation, etc... ça veut dire que ce sont des gens qui sont très attachés à ce travail. Ils sont très attachés à l'activité agricole en général, et donc c'est un des moyens pour survivre et arriver à joindre les deux bouts. (...) Lorsqu'on a essayé d'interviewer les femmes et avoir leur avis sur leurs conditions de travail, [ce] qu'elles nous disaient, c'est que pour elles c'était naturel, il n'y avait pas d'abus. [Or] il s'est avéré que les conditions de travail sont pénibles, que le smic n'est pas appliqué, que d'une façon générale, il n'y a pas de respect du code du travail. Mais vraiment d'une façon globale, sans rentrer dans le détail on peut dire qu'il n'y a pas le salaire minimum, que les heures de travail sont excessives, que le transport est inhumain, les conditions de travail dans les champs d'exploitation sont pénibles avec des caisses sur le dos toute la journée, c'est vraiment des malheurs qu'on a vus sur les champs... Mais avec tout ce qui était à faire, on s'est demandé par où commencer... parce que le code du travail, il y a plus que 200 articles, par où on va commencer ? »*
- 24 Tant les syndicats qu'Oxfam ont fait le constat sur le terrain que l'absence de connaissance des droits des salariées entraîne un non-respect patent du code du travail de la part des employeurs, et même du respect minimal des personnes. Ainsi, l'Union Marocaine du Travail relève qu'avant qu'elle ne se saisisse de la question dans les exploitations agricoles, *« il n'y avait même pas le harcèlement, c'était plus que le harcèlement, il y avait des viols... »*, et les femmes, parce que très vulnérables, ne se plaignaient pas : *« parce qu'elles ont peur de la faim pour leurs enfants. Si elle est chef de famille, elle a le sentiment de responsabilité. Elle cherche à avoir un salaire coûte que coûte, n'importe quel salaire, mais qui assure le morceau de pain pour ses enfants »*.
- 25 Ces deux organisations ont fait le constat et l'expérience que l'alphabétisation avec sensibilisation au droit du travail produisait un changement radical dans l'attitude des femmes salariées qui baissaient autrefois la tête. Ainsi Naïma Naïm se réjouit : *« Si on voit maintenant les ouvrières agricoles qui sont syndiquées, comment elles sont... vous pouvez être tranquilles !! C'est très encourageant. Maintenant elles n'acceptent plus le minimum, elles luttent pour un salaire égal pour un emploi égal, elles luttent pour la sécurité, la dignité, contre le harcèlement... (...) C'est le syndicat qui a provoqué le changement. Les femmes sont plus sensibilisées, plus au courant de leurs droits. »* Une des femmes lui aurait confié : *« Avant, dès que je voyais un gendarme, j'avais peur. Mais maintenant quand je le vois, je cherche un bâton pour... (geste de frapper)... !! »¹³*.
- 26 Ainsi pour ces syndicalistes comme pour Oxfam, c'est vraiment l'absence d'instruction et par conséquent de connaissance de leurs droits et donc leur vulnérabilité qui mènent les femmes à accepter des emplois qui ne sont pas rémunérés à leur juste valeur, à travailler plus que ce qui est physiquement supportable et accepter vexations et violences.
- 27 L'absence de contrôles justifie également ces entorses au droit du travail du côté patronal. Oxfam comme les syndicalistes de l'UMT dénoncent avec vigueur l'absence d'inspecteurs du travail et la façon dont les contrôles se déroulent. Ainsi, Khadija Ramiri explique que *« l'inspection du travail en tant qu'institution c'est très important, mais en tant que nombre d'inspecteurs, c'est très minime par rapport à ce qu'il faudrait qu'il y ait. Par exemple, la loi de finance 2014 a prévu 5 ou 6 emplois dans le ministère du travail à l'inspection du travail alors qu'on a besoin de milliers, vu les usines dans les villes et les fermes qui sont dispersées dans le*

milieu rural. D'autre part, les inspecteurs du travail ne sont pas protégés contre les violences des employeurs, ce qui arrive souvent. Dans le secteur agricole, il y a des chiens et les inspecteurs du travail ont peur d'être attaqués, parce que ces employeurs ne respectent pas le minimum des droits du travail. C'est dangereux. Il y a même un inspecteur qui a été jugé et il a pris deux ans de prison parce qu'il a rédigé un rapport légalement contre l'employeur. Après cela, les inspecteurs ont refusé de faire des PV de violation du code du travail ».

- 28 Cette absence de contrôles dans le milieu rural est largement confirmée par le constat amer du responsable du programme « Justice économique » d'Oxfam Maroc : « Pour nous, il y avait un besoin en termes de sensibilisation à la loi, en termes de droits : c'était la première action. Bien sûr cette première action visait les femmes travailleuses, mais aussi les différents acteurs qui sont mandatés par les lois et les textes pour jouer un rôle dans cette sensibilisation aux droits, et dans cette protection. (...) Bon il y a un manque d'effectif, ça c'est clair, de moyen aussi, et ce n'est pas une priorité... les gens préfèrent que les personnes travaillent plutôt qu'elles restent au chômage. (...). À titre d'exemple dans la zone du Gharb, dans la zone de Larache, il n'y a qu'un seul inspecteur du travail agricole. Dans la zone de Moulay Bousselham il y en a un seul aussi. C'est donc pratiquement impossible que cet inspecteur puisse sensibiliser contrôler et tout, et donc là, cela traduit une volonté politique parce que si on veut faire quelque chose, il faut mettre les moyens à côté et c'est un peu ce déséquilibre qui nous permet d'évaluer cette volonté politique et comment elle se traduit réellement sur le terrain. »¹⁴
- 29 Ainsi, sans contrôle, même si une sensibilisation aux droits est menée, elle ne pourra pas être efficace, à moins que les femmes, instruites et poussées par un sentiment nouveau de toute puissance refusent de travailler dans des conditions inhumaines...
- 30 Or, dans le milieu rural, le niveau d'instruction est faible notamment pour les femmes. Un des problèmes récurrents relevé dans les entretiens est la capacité des familles à envoyer leurs enfants à l'école et en particulier les filles. À titre d'exemple l'histoire racontée avec colère par Khadija, agricultrice à Bouknadel résume à elle seule des enjeux très importants de développement :

« Mes enfants vont à l'école, et ma petite fille (de 5 ans et demi) va commencer en septembre. Elle est très contente. Mais ici, on a un gros problème pour l'école. Elle est loin et on n'a pas de moyen de transport pour y aller. Il faut aller à pied et on ne peut pas aller avec eux [les enfants]. Cette année treize filles du douar vont quitter le lycée parce qu'il n'y a pas de transport et la route est dangereuse. Chaque jour il y a des agressions, des accidents, des viols parfois, des agressions sexuelles. On ne peut pas laisser les filles aller au collège à Bouknadel. Treize filles vont arrêter cette année alors qu'elles travaillent bien ! (...) Dans l'autre douar à côté, ils se sont mobilisés et ont organisé un transport en commun, mais ici, le président de la commune n'a pas voulu. Et on n'a pas pu se coordonner avec le douar voisin car le président de la commune ne voulait pas. Résultat, les filles doivent arrêter l'école alors qu'elles travaillent très bien. C'est injuste, et après, quel travail différent pourront-elles trouver ? Comment vont-elles s'en sortir ? »¹⁵

2.2. Malgré tout, le travail en milieu rural peut être créateur d'une certaine forme d'autonomie

- 31 Dans le milieu rural, le fait de travailler n'est pas du tout le fruit de la scolarisation, et il n'est pas non plus salarié pour une majorité des femmes, échappant aux catégories habituellement mises en œuvre pour les analyser. Ainsi, pour une bonne part, ce travail non salarié¹⁶, qualifié d'invisible, a longtemps été négligé dans les recherches et études [Rodary, 2003]. Il semble tout de même que la perception du « travailler à l'extérieur » ait un peu changé. Ceci s'observe malgré les contraintes que les femmes connaissent, les

journées multiples, partagées entre le travail domestique et les multiples tâches liées au milieu rural. Ceci s'observe aussi même si les activités qui procurent le plus d'estime aux femmes sont celles qui sont réalisées dans la sphère domestique, et que les travaux des champs sont classés dans les activités qui fournissent le moins de reconnaissance sociale [Damamme, 2011]. Certes, à l'origine dans les campagnes, travailler pour quelqu'un d'autre que dans l'exploitation familiale était déconsidéré car illustrant les difficultés économiques de la famille [Belghiti, 1971, cité par Damamme, 2011], mais malgré toutes ces représentations encore très répandues, il semble que les femmes rencontrées ressentent de la reconnaissance sociale à leur tâche, et loin de n'être que des victimes, elles s'affirment. D'une part, le fait de ramener des ressources au foyer fait d'elles des femmes responsables de leur foyer et les libère de la seule identification à la sphère domestique et de leur statut de « femme » ou de « mère ». Elles sont aussi « ouvrière agricole ». Même si leur travail est répétitif et pénible, elles peuvent avoir le sentiment d'acquérir de nouvelles compétences et en sont fières.

- 32 Khadija de la coopérative Amanar nous explique que l'objectif était bien sûr d'abord pécuniaire, mais il était aussi d'un ordre « moral, psychologique » : « Avec le travail on peut faire beaucoup de choses, les contacts, rencontrer des gens... l'argent bien sûr c'est l'objectif, mais aussi moral. Le travail dans la coopérative aide les femmes à sortir de leur petit monde, à connaître d'autres personnes et être connues par d'autres personnes, connaître sa propre valeur, savoir de quoi on est capable. (...) Une des dames qui travaille avec nous m'a dit « grâce à la coopérative, nous avons vu le monde et le monde nous a vues », et ça c'est plus important que le côté financier. C'est beaucoup plus la réalisation de soi-même. (...) Nous voulions arriver à ça. Moi je me sentais déjà autonome parce que j'étais salariée avant. (...) J'étais autonome mais pas responsable de moi-même. Je voulais être autonome et créatrice d'autonomie. (...). Dans ma famille on m'encourage, on me dit que je suis une femme brave et que je travaille bien. Pour l'entourage plus lointain, tu trouves de tout : des personnes qui t'encouragent et qui voient en toi une femme capable qui a su atteindre ses objectifs et respectable, mais certaines autres personnes considèrent que tu n'es pas une bonne femme parce que tu cours tout le temps à gauche et à droite ! (...) On n'est pas toujours gagnant pour l'argent, mais on gagne quand même beaucoup en tant que personnes. Moi maintenant, je pars à l'étranger faire des expositions et c'est bien. Et les autres aussi ont ouvert leur monde. S'il n'y avait pas la coopérative, elles n'allaient même pas voir des gens de l'extérieur. Elles vont dans des expositions, elles vendent, elles sont bien. »¹⁷. D'un autre point de vue, Khadija qui n'a pas suivi d'études signale qu'elle a gagné en compétences professionnelles puisqu'elle a appris la comptabilité par l'expérience, mais qu'elle a également pu suivre des formations dispensées par l'INDH pour la gestion des coopératives. Elle a ainsi renforcé ses compétences et son auto-légitimation à être présidente de la coopérative.
- 33 Cette valorisation personnelle du travail en milieu rural est aussi un des objectifs du programme Econowin de la GIZ de lutte contre la vulnérabilité en milieu rural. Maria Losada explique qu'au cours d'une visite dans la région de Ouarzazate, des femmes d'une coopérative de figues sèches lui avaient dit « avec la valorisation des produits, elles sont en train de construire quelque chose dans la coopérative, une auto-prise de conscience et une auto-valorisation. (...) Il y a un dynamisme, de l'intérêt [au sein de la communauté] et [...] ça aussi ça a un impact sur l'autodétermination et l'autonomisation des femmes. (...) Petit à petit il y a des petits pas, l'augmentation des revenus pour elles, pour la famille, elle est en train de travailler hors du foyer dans une activité économique, et donc déjà ce sont des choses très très importantes dans ces communautés éloignées, ça fait une énorme différence »¹⁸.

- 34 Ainsi, alors qu'il est souvent invisible pour les statistiques, le travail des femmes en milieu rural peut être une source de satisfaction personnelle, malgré la dureté des tâches et le rythme soutenu des journées interminables. Khadija qui travaille sur l'exploitation familiale à Bouknadel considère que le fait de travailler « *me donne beaucoup de respect et de reconnaissance, et aussi de la valeur car je travaille beaucoup pour mes enfants et ma famille, et pour cela, je suis reconnue. On me respecte et on prend en compte mes décisions. Dans le milieu rural, tu as beaucoup à faire, tu dois aussi prendre des décisions. Et parfois ton mari n'est pas là. Je pense que pour une femme, l'autonomie c'est pouvoir s'assumer en l'absence de son mari. Et oui, ça je peux le faire. Je me sens autonome car je peux me débrouiller et tout faire, même si mon mari n'est pas là.* »¹⁹
- 35 Dans ce cas, on le voit, le salaire est loin d'être le motif de reconnaissance de cette femme pour laquelle « *ce n'est pas forcément l'argent qui compte, c'est de pouvoir vivre qui est important* ».

Conclusion

- 36 Les coopératives sont un type de structure très prisé à la fois par l'état, les organisations de coopération internationale et par les femmes elles-mêmes. Avec du recul, le constat d'une mutation de la vulnérabilité des femmes s'impose en fonction des échelles. D'un point de vue personnel, les femmes qui travaillent dans les coopératives sont vulnérables parce qu'elles étaient auparavant sans travail, sans revenu et donc dépendantes de leur mari. Elles peuvent bénéficier du dispositif de la coopérative en raison de leur appartenance à la catégorie « vulnérable » et elles y restent tant que la coopérative ne leur garantit pas de revenu stable et suffisant pour les sortir de la pauvreté. Leur vulnérabilité est parfois renforcée sur d'autres points comme leur emploi du temps extrêmement tendu, les conditions de transport et les faibles rémunérations qu'elles perçoivent. En effet elles entrent dans un système qui ne met pas en place les conditions d'un travail décent. Elles connaissent une nouvelle situation de vulnérabilité face à leur patron, leur président-e de coopérative à qui elles sont souvent redevables de leur embauche dans la coopérative. Elles peuvent connaître toutes sortes de problèmes sans possibilité de se défendre. La vulnérabilité de départ se transforme également relativement aux échelles du marché. Leurs produits sont très dépendants du local pour leur écoulement, mais à une échelle plus régionale voire nationale ou internationale, ils deviennent dépendants des cours des matières premières, de la demande, et des intermédiaires potentiellement en situation de domination qui écoulent leurs produits, sans avoir les ressources pour y faire face.
- 37 Pourtant, et dans le même temps à l'échelon personnel, ces femmes connaissent une diminution de leur vulnérabilité en particulier parce que pour nombre d'entre elles, un processus de gain de confiance en elles est enclenché qui leur permet de s'affirmer, de résister aux contraintes, d'engranger des expériences nouvelles qui les aident à faire face plus facilement aux incertitudes, à l'imprévu. Ainsi, loin de sous-estimer l'importance du salaire, première motivation des femmes peu instruites pour travailler, et qui est une première marche de sortie de la vulnérabilité, Isabelle Guérin [Guérin *et alii*, 2011] nous rappelle aussi que la sociabilité propre au travail, en coopérative ou en collaboration en tant que « collègues » offre aux femmes des espaces de délibération, des moments d'échanges, des opportunités de partage et de mutualisation d'expériences, mais aussi des moments propices à obtenir des informations et à l'acquisition de compétences. Ces

moments et ces lieux sont favorables à la construction d'intelligences collectives, à l'invention de solutions collectives à toutes les échelles dont il serait dommage de se priver.

BIBLIOGRAPHIE

- AMMOR F., 2003, L'Etat à l'épreuve du social : cas du Maroc, *Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement (REMALD)*, coll. « Manuels et travaux universitaires », n°44, 176 p.
- DAMAMME A., 2011, La difficile reconnaissance du travail féminin au Maroc. Le cas des coopératives d'argan. In Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, Laurent Fraisse, *Femmes économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Paris, IRD-ERES, 386 p., pp. 87-106.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), 2011. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture ; le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement ». Rapport 2012-2011. 174 p. Disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf> (consulté le 8 février 2014)
- Haut Commissariat au Plan (Maroc), *Recensement général de la population et de l'habitat*, 2014. Disponible sur : <http://rgph2014.hcp.ma/> (consulté le 10 septembre 2015)
- LACOSTE-DUJARDIN C., 1996, *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris, La Découverte, 350 p..
- GUERIN, Isabelle, Hersent, Madeleine, Fraisse, Laurent, *Femmes économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Paris, IRD-ERES, 386 p., introduction pp. 7-27, conclusion p.311-337,
- LE FEUVRE N., 1997, Réflexions théoriques et méthodologiques sur l'analyse sociologique du travail des femmes, in Rahma Bourqia (coord.), *Etudes féminines : notes méthodologiques*, Rabat, Publication de la faculté des Lettres et Sciences Humaines, Série colloques et séminaires, n°73, pp. 49-71, 108 p.
- MERNISSI F., 1980, Le prolétariat féminin au Maroc, In coll., *Annuaire de l'Afrique du nord*, Vol. 19, CNRS éditions, pp.345-356.
- RODARY M., 2003, Femmes, travail et vision « orientaliste » de la société marocaine : réflexions sur l'invisibilisation des activités féminines informelles, communication au colloque *Maghreb en immigration. La frontière des genres en question. Etudes sociologiques et marché du travail et genre dans les pays du Maghreb*. DULBEA/ULB, INSEA, MAGE, CNRS, Rabat, 11-12 avril. Disponible sur : < http://ulb.ac.be/soco/colloquerabat/papiers/articles_definitifs/R2_Rodary.pdf> (consulté le 13 novembre 2012)
- SAUSSEY M., 2011, Initiatives féminines et économie sociale et solidaire dans la production de karité au Burkina Faso, in Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, Laurent Fraisse, *Femmes économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Paris, IRD-ERES, 386 p., pp. 107-128.
- TROIN J.-F., 2006, *Le Grand Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) : mondialisation et construction des territoires*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 384 p.

NOTES

1. Les entretiens ont été réalisés d'une part dans le cadre de l'enquête PEERS-IRD/AIRD « Femmes travail et villes au Maroc » (2012-2014), et d'autre part dans le cadre de l'enquête AFD sur « Accès et frein au travail décent des femmes en Tunisie, Turquie, et au Maroc » en 2014.
2. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Agence Allemande de Coopération Internationale.
3. www.ODCO.gov.ma
4. Déclin de l'emploi rural, possibilité d'émigrer en ville restreinte à cause de la saturation du marché du travail urbain, possibilité d'émigrer vers l'étranger limitée par l'augmentation des contrôles migratoires internationaux.
5. Entretien du 1er mai 2014.
6. Entretien du 23 avril 2014.
7. Supermarché marocain.
8. Extraits de l'entretien du 1^{er} mai 2014
9. Entretien du 23 avril 2014.
10. Dans le sillage des révoltes et révolutions de la région Maghreb-Moyen-Orient au printemps 2011, le roi Mohamed VI a mis en place de nombreux dispositifs visant à créer de l'emploi, des revenus et des structures de « filet social » afin de calmer la contestation qui grondait également au Maroc en particulier sous l'appellation « Mouvement du 20 février ». La politique de développement des coopératives a été un de ces dispositifs. On regroupe généralement l'ensemble de ces réformes sous le terme générique de « dispositif post-2011 ».
11. Le reproductif est considéré par les féministes comme l'ensemble du travail lié à la « reproduction » et comprend donc les soins aux enfants et par extension le fait d'assumer l'ensemble des tâches domestiques nécessaire au fonctionnement d'un ménage.
12. Des entreprises dont l'image de marque et les conventions internationales les liant à la responsabilité sociale protègent (relativement) les employés, les grandes entreprises nationales qui s'adaptent lentement à un nouveau code du travail (voté en 2003), les entreprises qui contournent la loi et les petites exploitations familiales (Entretien du 16 mai 2014).
13. Entretien du 27 février 2014.
14. Entretien du 16 mai 2014.
15. Entretien du 16 mai 2014.
16. Pour Rodary [2003], les catégories d'analyses utilisées pour analyser le travail non salarié des femmes s'inscrivent dans un « discours de la modernisation » orientaliste, héritier des schémas de la pensée coloniale qui a introduit l'idée de la suprématie de la technique et des machines (« moderne ») sur le travail manuel (« traditionnel »), qui n'était pas considéré alors comme un travail, puisque les formes modernes de travail étaient le salariat. Par conséquent, elle soutient que les catégories d'analyses utilisées sont une forme de barrière conceptuelle à la compréhension du réel, et empêchent de remettre en question l'idée qu'au Maroc les femmes ne travaillent pas ou peu. « Cette vision interdit de remettre en cause profondément l'oppression des femmes qui est légitimée par la non-reconnaissance de leur dimension économique » [Mernissi, 1980 : 345].
17. Entretien du 1^{er} mai 2014.
18. Entretien du 11 mars 2014.
19. Entretien du 23 avril 2014.

RÉSUMÉS

« La faible qualité des emplois et la vulnérabilité au travail concernent surtout des travailleurs informels et ruraux, en particulier les femmes, les jeunes et les non diplômés » soulignait une note synthétique du BIT de l'été 2014 concernant le Maroc. L'accès des femmes à l'emploi représente un enjeu de lutte de premier plan pour lutter contre leur vulnérabilité en raison de son impact sur le développement humain et économique. Pour autant, une des solutions les plus largement proposées dans le cadre du programme de l'INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain) est la coopérative. Ce type d'organisation du travail a connu ces dernières années un fort développement à l'échelle nationale et les Ministères, aussi bien que nombre d'organisations internationales, les présentent comme une bonne solution pour l'autonomisation des femmes en particulier dans le monde rural. Les lectures critiques, à l'échelle locale, se sont en parallèle développées montrant comment les femmes se trouvaient confinées dans des « petits projets pour femmes » qui les maintiennent dans leur situation de vulnérabilité, ne résolvent pas la question de l'informalité du travail et leur ajoutent des contraintes au quotidien. Nos enquêtes menées auprès de femmes responsables de coopératives agricoles dans la région de Rabat montrent que malgré tous les freins et contraintes, des processus d'autonomisation se mettent en place.

An ILO 2014 summary report on Morocco stressed that "the low quality of jobs and vulnerability at work mainly affects informal and rural workers, especially women, youth and non-graduates." Women's access to employment is a key issue in the fight against vulnerability because of its impact on human and economic development. However, one of the most widely proposed solutions within the framework of the INDH program is the cooperative. In recent years, this type of work organization experienced strong growth in Morocco and, theoretically, appeared to be a good solution for the empowerment of women, especially in rural areas. However, critical interpretations emerged at the same time showing that women were confined locally to "small projects for women" that kept them in their vulnerable situations, did not solve the issue of labor informality and added to their daily stresses. Our surveys of women in charge of agricultural cooperatives in the region of Rabat show that, despite all the obstacles and constraints, there is an empowerment process in place.

INDEX

Mots-clés : vulnérabilité, travail, femme, coopérative, autonomisation, informalité, rural, Maroc

Keywords : vulnerability, labor, woman, cooperative, empowerment, informal work, rural world, Morocco

AUTEUR

GAËLLE GILLOT

Maître de conférences

IEDES/Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

UMR201 Développement et Sociétés

gaille.gillot@univ-paris1.fr